

Décision portant délégation de signature

Madame Céline PEYNOT, désignée Directrice du Centre Hospitalier d'Aubusson par arrêté du Directeur Général de Centre National de Gestion le 2 juin 2026, à compter du 27 juillet 2026

VU le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L6143-7, R6143-38, D6143-33 et suivants,

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la Loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière

VU la décision de recrutement du 1^{er} avril 2026 de Monsieur BLANC Antony en qualité d'adjoint administratif stagiaire.

DÉCIDE :

Article 1

Monsieur Antony BLANC est chargé, sous l'autorité de son responsable hiérarchique et de la Directrice, de la formation.

Article 2

Une délégation de signature est donnée à Monsieur Antony BLANC à l'effet de signer au nom de la Directrice, les documents ayant trait à la formation : attestations de formations réalisées par le Centre Hospitalier d'Aubusson, convocations, ordres de mission de formation, bulletins d'inscription aux formations gratuites, les conventions/devis des formations compris dans le plan de formation du personnel non médical (hors études promotionnelles et apprentissages).

Article 3

La présente délégation peut être retirée à tout moment par la Directrice. Elle expire de plein droit en cas de changement de fonction à l'intérieur de l'établissement ou en cas de départ de l'établissement.

Article 4

Monsieur Antony BLANC, outre les fonctions décrites aux articles précédents aura la responsabilité de toutes autres missions ponctuelles qui lui sont confiées par la Directrice.

Article 5

La présente décision prend effet au 27 juillet 2026.

La présente décision est communiquée au comptable de l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs du département de la Creuse et sur le site internet du centre hospitalier.

Fait à Aubusson le 27 juillet 2026

La Directrice

Céline PEYNOT

signé